

## Les critères d'éco labellisation

7 structures touristiques à Belle-Ile se sont engagées depuis 2010 dans une démarche environnementale « sanctionnée » par un label écologique (Clef Verte ou éco label Européen)



Chacun de ces labels exigent de la part des professionnels du tourisme un engagement total et sincère en faveur de l'environnement en répondant positivement à une centaine de critères obligatoires.

Voici quelques exemples de critères parmi les principaux enjeux mondiaux mais aussi et surtout locaux :

### La gestion des déchets :

1. Les hôtes sont informés sur la façon dont ils peuvent trier les déchets conformément aux systèmes locaux dans la zone d'hébergement touristique et des lieux prévus à cet effet.
2. Des poubelles adaptées au tri des déchets doivent être mises à la disposition des hôtes dans les chambres ou à distance raisonnable.
3. les articles de toilette jetables (non rechargeables) tels que shampoings et savons, de même que d'autres produits jetables (non réutilisables) comme les bonnets de douche, les brosses, les limes à ongles, ne doivent pas être utilisés.

### La préservation de l'eau :

1. Le débit moyen des robinets et des pommeaux de douche, à l'exclusion des robinets de cuisine et de baignoire, ne doit pas dépasser 9 litres/minute.
2. Dans chaque toilette doit se trouver une poubelle appropriée et les hôtes doivent être invités à utiliser cette dernière au lieu de la cuvette pour certains types de déchets.

### L'économie d'énergie :

1. Au moins 50 % de l'électricité doivent provenir de sources d'énergie renouvelables
2. Toutes les fenêtres des pièces et des espaces communs chauffés et/ou climatisés présentent un niveau d'isolation thermique conforme aux dispositions légales et aux conditions climatiques locales et assurent une isolation acoustique appropriée.
3. Au moins 80 % des ampoules électriques du lieu d'hébergement touristique doivent avoir une efficacité énergétique de classe A

### L'information de la clientèle :

Le lieu d'hébergement touristique doit fournir aux clients des informations sur sa politique environnementale en les invitant à participer à la mise en oeuvre de celle-ci.